

PROJET DE MOTION

PLAN CLIMAT COMMUNAL : IL Y A URGENCE À AGIR !

Considérant :

- Les articles 74 et 89 de la Constitution fédérale (Cst, RS 101) portant respectivement sur la protection de l'environnement et sur la politique énergétique ;
- La loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ du 23 décembre 2011 (Loi sur le CO₂, RS 641.71) dont le but (art. 1) est de réduire « les émissions de gaz à effet de serre, en particulier les émissions de CO₂ dues à l'utilisation énergétique des agents fossiles (combustibles et carburants); l'objectif est de contribuer à ce que la hausse de la température mondiale soit inférieure à 2 °C » ;
- La souscription de la Suisse aux Accords de Paris sur le climat, et son engagement à réduire de moitié ses émissions d'ici à 2030, par rapport à celles de 1990 ;
- L'art. 158 de la Constitution genevoise (Cst-GE ; RS-GE A 2 00) qui précise que : « L'Etat met en œuvre des politiques propres à réduire les gaz à effet de serre » ;
- L'art. 8A de la loi sur l'action publique en vue d'un développement durable (Agenda 21, LDD, RS-GE a 2 60) fixant comme objectif l'élaboration d'un plan climat cantonal ;
- Les enjeux et les risques que le réchauffement climatique fait encourir à notre qualité de vie et à la santé de nos concitoyens ;
- Le Plan climat cantonal 2018-2022
- Le rôle primordial des villes et des communes dans la lutte contre le dérèglement climatique ;
- La nécessité que des efforts soient produits notamment en matière de mobilité, d'énergie, de gestion des déchets, d'aménagement du territoire et de végétalisation;
- Le label Cité de l'énergie Gold de la commune de Plan-les-Ouates ;
- Le plan directeur des énergies de la commune de Plan-les-Ouates ;
- Les îlots de chaleurs situés sur le territoire communal ;
- La Motion M 16-2019 « Pour un développement de la biodiversité à Plan-les-Ouates » acceptée par le Conseil municipal lors sa séance du 30.04.2019 ;
- La Motion M 18-2019 « pour une Maison de la durabilité » dans laquelle il est indiqué l'engagement de la population pour le climat acceptée par le Conseil municipal lors de sa séance du 18.06.2019;

Sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates, le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

de demander au Conseil administratif :

- 1) De réaliser et mettre en œuvre un « Plan climat » communal ; ce document comporterait :
 - o Une stratégie d'adaptation aux changements climatiques sur le territoire de la commune

- Des mesures concrètes à l'attention des Conseillers administratifs, Conseillers municipaux et de l'administration tels que la suppression de l'usage de l'avion lors des sorties de groupe
 - La suppression de toute verrine jetable lors des apéritifs et manifestations communales
 - La mise en place d'une politique zéro paille jetable et pot de crème à café jetable sur la commune y compris auprès des restaurants et cafés
 - Un plan de plantation d'arbres qui vise à augmenter de 30% le nombre d'arbres sur l'espace public
 - Une stratégie de réduction des émissions de gaz à effets de serre sur le territoire de la commune
 - Un catalogue de mesures qui permette à la commune de Plan-les-Ouates de sortir des énergies fossiles d'ici à 2030
- 2) De se concerter avec les autres communes et le canton pour atteindre cet objectif sur l'ensemble du territoire cantonal.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Exposé des motifs

Voilà de nombreuses années qu'il est annoncé que le climat se dérègle ayant comme cause principale l'activité humaine. Cette nouvelle ère, l'anthropocène, a conduit au GIEC à étudier ces influences sur le dérèglement climatique. Les rapports du GIEC, souvent critiqués, ne cessent de rappeler l'importance d'agir avec des actions concrètes afin de modifier l'accélération du réchauffement climatique.

Depuis une année, les jeunes générations expriment clairement le besoin de changement dans les actes des décideurs en leur demandant de mettre en place des mesures afin de réduire l'impact sur l'environnement en général, et sur le climat en particulier. À ces jeunes se sont ajoutés des personnes de tout âge.

Entre le 20 et le 27 septembre, des manifestations et grèves internationales pour le climat se déroulent sur toute la planète avec un nombre de participants dépassant tous les pronostics. C'est durant cette même période que l'ONU organise le premier sommet jeunesse sur le climat. En Suisse, la manifestation du 28 septembre prévue à Berne s'annonce déjà comme un succès.

Cependant, l'action ne doit pas uniquement se réaliser au niveau étatique ou mondial. Les actions locales revêtent autant d'importance que les grandes décisions internationales et nationales. Le grand défi climatique qui nous attend ne doit pas être qu'une question globale, mais également locale par des actions concrètes déjà sur notre commune tel un colibri.

La motion M 18-2019 « Pour une Maison de la durabilité » votée par le Conseil municipal, relève clairement dans ses considérants « l'engagement croissant de la population pour les causes environnementales, en particulier l'appel des jeunes générations **pour une politique de sauvegarde du climat** et de la biodiversité ». Le vote de cette motion a prouvé qu'une grande partie du municipal est consciente des enjeux en termes environnementaux et climatiques qui nous attendent.

Cependant, il est temps d'agir clairement et concrètement en dépassant uniquement les intentions. Raison pour laquelle il est demandé aux membres du Conseil municipal d'accepter cette motion en la renvoyant au Conseil administratif afin qu'il réalise un plan climat communal incluant une stratégie et des mesures concrètes à réaliser.

En vous remerciant par avance et vous priant, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, de bien vouloir faire bon accueil à la présente motion.